



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

7964

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	xistante	
N° de rapport: 23/16 1017/66			
Concerne Contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique			
Type d'habitation ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :			*********
Demandeur: Celtilolee N- Simile	704		
Personne sur place :code EAN de l'installation :	'L		
Adresse de la visite : Luc Se l'Oces le 42	- 411	1 Pour	Clear
Date de visite : 11/11/16 Date d'émission 11/11/16 Références clien	t: NO	<i>i</i>	
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis	□ 278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :	-	2	
Tension d'utilisation	ment:	A 1	
		Α	20 /
Nombre de tableaux ,	ombre de circu	iits terminaux :	416
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			n.a. ou
Description	En ordre	Pas en ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		1	
Etat du matériel électrique installé		X	
Mesures de protection contre les contacts directs		x	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs	-		
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		N	
Note : différentiel 🗆 plombé 🗋 non plombable 🗀 à nouveau plombé		9	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		X	Fig. 1.
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		11	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		-	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			N
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		N	1
	10	1	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre	26	1	
Résistance de dispersion de la prise de terre : A. A		a	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individue	l de l'agent SOC	COTEC BELGIUM	asbl.
Manquements / Notes :			
Vou ANNEXE			100 to see energy. Note to see to see
ner un au Martin a la marchia de entres e un disserves a la passesa de la composició de			
the same of the same and a second			
Between a 4 to montage of the ones in the streets of the alternative distribution and the entering of the streets of the stree	KEET KEET JEETSTEEL HEE JE		ATT COMMENT OF
Conclusion:			RA
		V 07 100 0	P/S
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain est	ntrôle périod iqu	ie est à effectuer	dans
le délai prescrit par la réglementation en vigueur.			Ö
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite			rpar 🧖
le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.			
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen même organisme en vue de compléter le dossier.	complémentair	e est à exécuter	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/02 ans ar e c an c a
	at a reservation at a silver to		02

273(fr)/0215 – V8

Domenico

SOCOTEC

Nom et visa du demandeur pour réception : WWW.certigreen.be WWW.certigreen.708 Tél. 0471/580.708



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0638 23/16 101/05
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de
terre. Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
 □ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. □ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). □ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. □ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☑ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants : Les se gles de l'Alimentation de l'Alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants : CUFFARO WWW.certigreen.be Tél. 0471/580.708
www.certigreen.be Tél. 0471/580.708